



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FNDVA

Question écrite n° 7875

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation du Fonds national pour le développement de la vie associative. Le précédent gouvernement s'était engagé à doubler les crédits du FNDVA en 1997. Depuis le changement de gouvernement, aucune certitude n'a encore été apportée sur le doublement de ces crédits ni sur l'assurance que les crédits non engagés ne seront pas annulés ultérieurement. De plus, il semblerait que les subventions prévues pour les actions de formation soient remises en cause et que les aides aux études et expérimentations ne soient encore définies pour l'année 1997. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les financements complémentaires qu'il entend dégager pour alimenter le compte du FNDVA. Il regrette par ailleurs que la réforme du FNDVA engagée en 1996 par la création d'un groupe de travail interministériel en collaboration avec le Conseil national de la vie associative n'ait été suivie d'effet. Les mesures proposées dans le rapport présenté au Premier ministre avaient recueilli un large consensus et appelaient une mise en oeuvre sans délai. Aussi, lui demande-t-il également s'il envisage de reprendre ces propositions.

Texte de la réponse

Le compte d'affectation spéciale n° 902-20 « Fonds national pour le développement de la vie associative » (F.N.D.A.V.) voit son solde reporté automatiquement sur l'exercice suivant, en application de l'article 24 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959. Le doublement des crédits du F.N.D.V.A., sur les dotations du budget du ministère de la jeunesse et des sports, n'a pas donné les résultats qui en étaient attendus. Pour 1998, la dotation du fonds s'élève à 24 millions de francs. En 1997, le fonctionnement du fonds a été affecté par l'envoi tardif de l'instruction annuelle relative aux opérations du F.N.D.V.A. : une première instruction, relative aux opérations de formation, a été diffusée le 30 mai 1997, tandis que la seconde instruction, relative aux études et expérimentations, a été diffusée le 15 octobre. Le conseil de gestion du fonds n'a pu se prononcer que le 12 novembre sur les dossiers de formation déposés par les associations. Pour les études et expérimentations, les associations ont pu faire part de leurs demandes jusqu'au 15 décembre. Le conseil de gestion du fonds a procédé lors de sa séance du 22 décembre 1997 à un examen du projet d'instruction annuelle pour 1998, qui a été signée le 30 janvier 1998 et diffusée. S'agissant du devenir du F.N.D.V.A., une mission commune inspection générale des affaires sociales/inspection générale de la jeunesse et des sports a été chargée par le Premier ministre d'examiner la situation du fonds et de faire des propositions d'amélioration de son fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7875

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1997, page 4577

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2079